



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 mars 2000

**Vente par la Ville de NIORT au C.C.A.S. des lots de copropriété
composant la Maison Communale de la Solidarité - 34 Place du Port à
NIORT**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 20 Mars 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 31 Mars 2000

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M.
Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, Mme Nadine PINSON, M.
Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard
NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel
GENDREAU, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie
COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine
CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre
GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M.
Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile
MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Claude PAGES donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.
M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Catherine REYSSAT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D200160

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mars 2000

Urbanisme & Affaires Immobilières

**Vente par la Ville de NIORT au C.C.A.S. des lots de copropriété
composant la Maison Communale de la Solidarité - 34 Place du
Port à NIORT**

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération en date du 25 Septembre 1998, le Conseil Municipal a autorisé le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les actes à intervenir relatifs à la vente en l'état futur d'achèvement des lots de copropriété composant la Maison de la Solidarité dans l'immeuble en construction - 34 Place du Port, au Centre Communal d'Action Sociale.

Diverses contraintes matérielles et techniques n'ont pas permis l'établissement de l'acte notarié dans les délais. A ce jour, la construction de l'immeuble est pratiquement achevée et il y a lieu de transformer, dans les mêmes conditions et au même prix, soit 2.589 362,94 F (T.V.A. à 20,60 % incluse) la vente en l'état futur d'achèvement en vente d'un immeuble achevé.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte de vente tel que défini ci-dessus ainsi que tous documents et pièces annexes liés à cet acte et notamment l'acte de division en volumes, le dépôt du règlement de copropriété et de l'état descriptif de division, la Ville de NIORT demeurant propriétaire des autres lots de copropriété.

(M. Bernard BELLEC, Président du C.C.A.S., n'ayant participé ni au débat, ni au vote)

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)